

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-neuf mai deux mille dix-huit, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy BESSON, Stéphane MAGRENON, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Marie-Luce FLEURY (procuration à I. Prud'Homme), Danielle CHEVAL (procuration à C. Baudin), Alain GENITEAU (procuration à C. Dauphin).

Absent : Gabriel Bardo.



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Jean-Philippe Guerry est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

Affaire n° 1 : construction bureau de poste et bureau de police Le Spot / communauté d'agglomération Royan atlantique / fonds de concours

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ sollicite l'octroi du fonds de concours de la communauté d'agglomération Royan atlantique pour la construction du bureau de poste et du bureau de police au sein de l'immeuble communal « le Spot »,
- ✚ approuve la convention de versement du fonds de concours correspondante à intervenir,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Affaire n° 2 : mise à disposition de matériels de surf scolaire / convention communauté d'agglomération Royan atlantique

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature d'une convention de mise à disposition de matériels de surf scolaire avec la communauté d'agglomération Royan atlantique, ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.



Affaire n° 3 : composition du conseil communautaire / nombre et répartition des sièges suite à nouvelle élection commune Les Mathes

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ fixe à 63 sièges, dans le cadre du droit commun, la composition de l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Royan atlantique, selon la répartition suivante :

<i>Commune</i>	<i>Popul.</i>	<i>Actuel</i>	<i>Droit commun</i>	<i>Droit commun vs actuel</i>
ROYAN	18 393	13	14	+1
SAUJON	7 202	5	5	+0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 268	4	4	+0
TREMBLADE (LA)	4 641	4	3	-1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 875	3	3	+0
VAUX-SUR-MER	3 777	3	2	-1
ARVERT	3 384	3	2	-1
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 113	2	2	+0
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 087	3	2	-1
MÉDIS	2 849	2	2	+0
BREUILLET	2 777	2	2	+0
ETAULES	2 379	2	1	-1
SEMUSSAC	2 337	2	1	-1
COZES	2 130	2	1	-1
MATHES (LES)	1 945	2	1	-1
SAINT-ROMAIN DE BENET	1 689	2	1	-1
CHAILLEVETTE	1 531	2	1	-1
SABLONCEAUX	1 400	1	1	+0
SAINT-AUGUSTIN	1 329	1	1	+0
CORME ECLUSE	1 100	1	1	+0
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	915	1	1	+0
GRÉZAC	914	1	1	+0
EGUILLE-SUR-SEUDRE (L')	879	1	1	+0
ÉPARGNES	866	1	1	+0
MORNAC-SUR-SEUDRE	824	1	1	+0
CHAY (LE)	763	1	1	+0
ARCES/GIRONDE	734	1	1	+0
CHENAC ST SEURIN	583	1	1	+0
BARZAN	471	1	1	+0
FLOIRAC (St-Romain/Gironde) commune nouvelle	375	2	1	-1
BRIE-SOUS-MORTAGNE	232	1	1	+0
BOUTENAC-TOUVENT	221	1	1	+0
TALMONT-SUR-GIRONDE	105	1	1	+0
Population municipale totale	82 088	73	63	-10

- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision.



RESSOURCES HUMAINES

Affaire n° 4 : création emploi permanent / attaché principal

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide la création d'un emploi permanent d'attaché principal territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2018 et modifie en conséquence le tableau des effectifs.



Affaire n° 5 : création emploi saisonnier / activités nautiques

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide la création d'un emploi non permanent saisonnier pour les activités nautiques (beachman), défini comme suit :
du 1^{er} juillet au 31 août 2018 : 1 adjoint technique à temps complet (IB 347).



Affaire n° 6 : création emploi non permanent accroissement temporaire d'activités / service urbanisme

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide la création d'un emploi non permanent à temps complet pour renforcer temporairement l'équipe du service urbanisme à compter du 10 juillet 2018 (maximum 12 mois sur 18 mois consécutifs),
- ✚ précise que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de catégorie C « adjoint administratif territorial ».



Affaire n° 7 : composition du comité technique

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 3,
- ✚ fixe le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 3.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance 20 h 47.

